La Hyène rayée - Supplice des Templiers à Paris.

Numéro d'inventaire : 1979.29984.22
Type de document : couverture de cahier
Éditeur : Olivier-Pinot (Epinal)
Imprimeur : Olivier-Pinot, Épinal
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1880 (vers)
Inscriptions :
• nom d'illustrateur inscrit : Anonyme
Description : Papier fin beige avec gravure n&b coloriée.
Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 310 mm
Notes : Planche de 2 couvertures de cahier imprimées tête-bêche. Indice 22= Recto : gravure en couleurs représentant une hyène mordant des os dans un cadre d'arabesques + Texte explicatif de 8 lignes. Verso : gravure et texte explicatif sur "Supplice des Templiers à Paris (1314)". Olivier-Pinot édit. : de 1875 à 1888.
Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers
Histoire et mythologie
Filière : Élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2
ill.
ill. en coul.

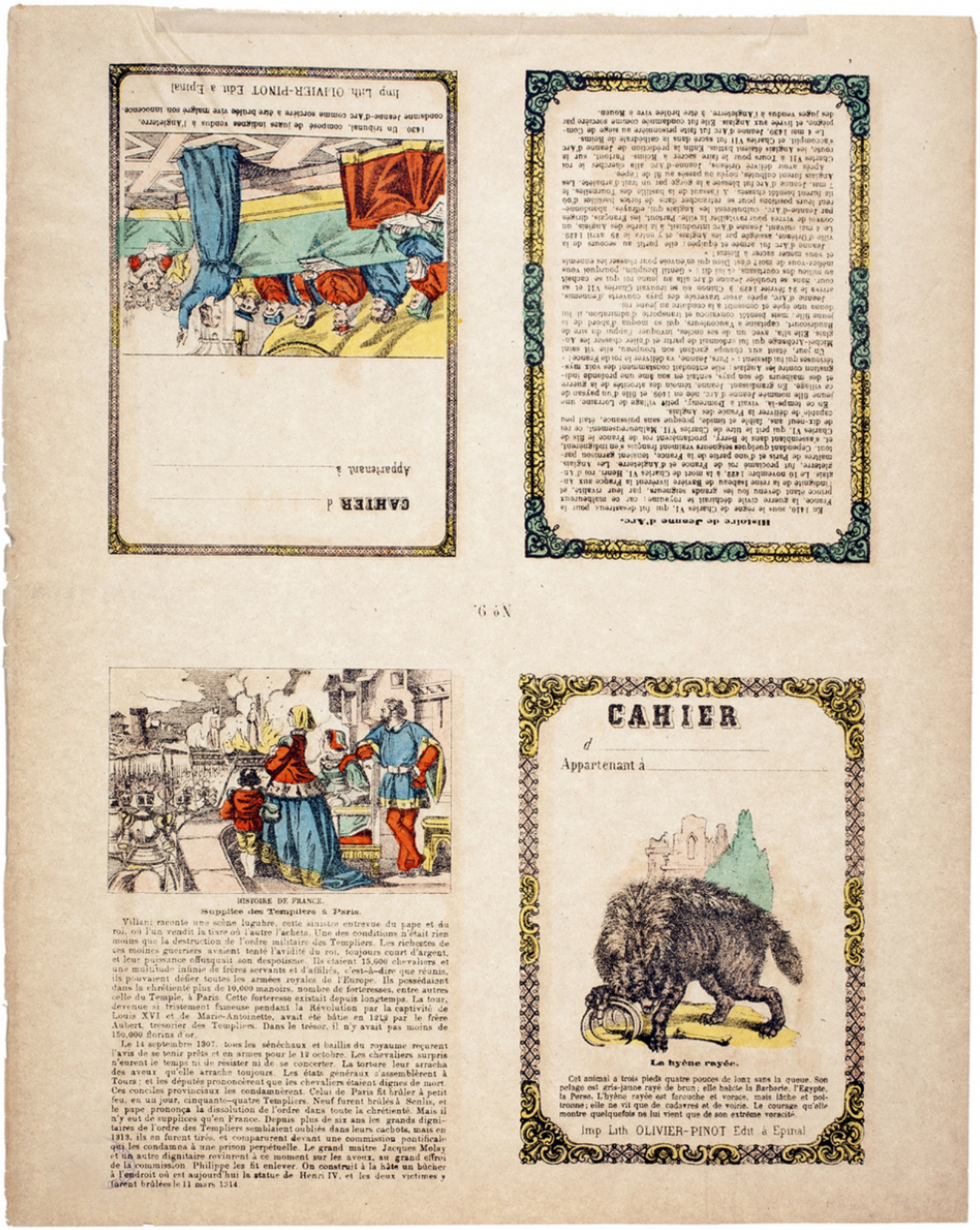

Histoire de Jeanne d'Arc.

En 1410, sous le règne de Charles VI, qui fut désastreux pour la France, la guerre civile déchirait le royaume : car ce malheureux prince était devenu fou les grands seigneurs, par leur rivalité, et l'indépendance de la reine Isabeau de Bavière livraient la France aux Anglais. Le 10 novembre 1422, à la mort de Charles VI, Henri, roi d'Angleterre, fut proclamé roi de France et d'Angleterre. Les Anglais, maîtres de Paris et d'une partie de la France, bouscul aient partout. Cependant quelques seigneurs vraiment français s'en indignèrent, et s'assemblèrent dans le Berry, proclamèrent roi de France le fils de Charles VI, qui prit le titre de Charles VII. Malheureusement, ce roi de dix-neuf ans, faible et timide, presque sans puissance, était peu capable de délivrer la France des Anglais.

En ce temps-là, vivait à Domremy, petit village de Lorraine, une jeune fille nommée Jeanne d'Arc, née en 1409, et fille d'un paysan de ce village. En grandissant, Jeanne, témoin des atrocités de la guerre et des malheurs de son pays, souffrait en son âme une profonde indignation contre les Anglais ; elle considérait consciemment des voix mystérieuses qui lui disaient : « Pour Jeanne, va délivrer la ville Orléans ! » Un jour, étant aux champs, étonnée, son troupeau, elle vit saint Michel-Archange qui lui ordonnait de partir et d'aller chasser les Anglais. Elle alla, avec un de ses oncles, trouver Robert de Baudricourt, capitaine à Vaucouleurs, qui se moqua d'abord de la jeune fille ; mais bientôt convaincu et transporté d'admiration, il lui donna une épée et commit à la conduire au jeune roi.

Jeanne d'Arc, après avoir traversé des pays ennemis, arriva le 24 février 1429 à Chinon où se trouvait Charles VII et sa cour. Sans se troubler, Jeanne d'Arc alla au jeune roi qui se cachait au milieu des courtisans, et lui dit : « Gentil Dauphin, pourquoi vous tenez-vous de mort ? Bien qu'on m'envoie pour chasser les ennemis et vous mener sacrer à Reims ! »

Jeanne d'Arc fut armée et équipée ; elle partit au secours de la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais, et y entra le 29 avril 1429. Le 4 mai suivant, Jeanne d'Arc introduisit, à la tête des Français, un convoi de vivres pour ravitailler la ville. Partout, les Français, dirigés par Jeanne-d'Arc, culbutèrent les Anglais qui, effrayés, abandonnèrent leurs positions pour se retrancher dans de hautes bastilles d'où ils furent bientôt chassés. A l'assaut de la bastille des Tourelles, le 7 mai, Jeanne d'Arc fut blessée à la suite par un trait d'arbalète. Les Anglais levèrent celle-ci, mais on pensa en fait de trophée.

Après avoir délivré Orléans, Jeanne-d'Arc alla conduire le roi Charles VII à Tours pour le faire sacrer à Reims. Partout, sur la route, les Anglais étaient battus. Enfin la prédiction de Jeanne d'Arc s'accomplit et Charles VII fut sacré dans la cathédrale de Reims.

Le 4 mai 1430, Jeanne d'Arc fut faite prisonnière au siège de Compiègne, et livrée aux Anglais. Elle fut condamnée comme sorcière par des juges vendus à l'Angleterre, à être brûlée vive à Rouen.

CAHIER d

Appartenant à

La hyène rayée.

Cet animal a trois pieds quatre pouces de long sans la queue. Son pelage est gris-jaune rayé de brun ; elle habite la Barbarie, l'Egypte, la Perse. L'hyène rayée est farouche et vorace, mais lâche et poltronne ; elle ne vit que de cadavres et de voirie. Le courage qu'elle montre quelquefois ne lui vient que de son extrême voracité.

Imp. Lith. OLIVIER-PINOT Edit. à Epinal

N° 9.

CAHIER d

Appartenant à

1430. Un tribunal, composé de juges indignes vendus à l'Angleterre, condamne Jeanne-d'Arc comme sorcière à être brûlée vive malgré son innocence.

Imp. Lith. OLIVIER-PINOT Edit. à Epinal

HISTOIRE DE FRANCE.

Supplice des Templiers à Paris.

Villani raconte une scène lugubre, cette sinistre entrevue du pape et du roi, où l'un vendit la tiare où l'autre l'acheta. Une des conditions n'était rien moins que la destruction de l'ordre militaire des Templiers. Les richesses de ces moines guerriers avaient tenté l'avidité du roi, toujours court d'argent, et leur puissance offusquait son despotisme. Ils étaient 15,000 chevaliers et une multitude infinie de frères servants et d'affiliés, c'est-à-dire que réunis, ils pouvaient défier toutes les armées royales de l'Europe. Ils possédaient dans la chrétienté plus de 10,000 manoirs, nombre de forteresses, entre autres celle du Temple, à Paris. Cette forteresse existait depuis longtemps. La tour, devenue si tristement fameuse pendant la Révolution par la captivité de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avait été bâtie en 1213 par le frère Aubert, trésorier des Templiers. Dans le trésor, il n'y avait pas moins de 150,000 florins d'or.

Le 14 septembre 1307, tous les sénéchaux et baillis du royaume reçurent l'avis de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre. Les chevaliers surpris n'eurent le temps ni de résister ni de se concerter. La torture leur arracha des aveux qu'elle arrache toujours. Les états généraux s'assemblèrent à Tours : et les députés prononcèrent que les chevaliers étaient dignes de mort. Ces conciles provinciaux les condamnèrent. Celui de Paris fit brûler à petit feu, en un jour, cinquante-quatre Templiers. Neuf furent brûlés à Senlis, et le pape prononça la dissolution de l'ordre dans toute la chrétienté. Mais il n'y eut de supplices qu'en France. Depuis plus de six ans les grands dignitaires de l'ordre des Templiers semblaient oubliés dans leurs cachots, mais en 1313, ils en furent tirés, et comparurent devant une commission pontificale qui les condamna à une prison perpétuelle. Le grand maître Jacques Molay et un autre dignitaire revinrent à ce moment sur les aveux, au grand effroi de la commission. Philippe les fit enlever. On construit à la hâte un bûcher à l'endroit où est aujourd'hui la statue de Henri IV, et les deux victimes y furent brûlées le 11 mars 1314.